

Politique : Fonds régions et ruralité - Volet 2, Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

« *Pour des municipalités encore plus fortes* »

Sous-volet: Soutien au financement du développement socio-économique de la Matawinie

Détail de l'aide financière issue du FRR volet 2, sous - volet : Soutien au développement socio-économique de la Matawinie

Préambule :

Cette somme est réservée pour réaliser les actions proposées dans le cadre de la planification stratégique et du plan d'action quinquennal qui en résulte et dont le financement ne peut être assuré d'une autre manière.

Le plan d'action a été déposé auprès du conseil des maires et a fait l'objet d'une ratification.

Conditions d'admissibilité des projets :

- Le projet doit s'inscrire dans les axes stratégiques ou orientations découlant du plan d'actions de la Matawinie et/ou doit amener des impacts significatifs pour un secteur d'activité existant dans la MRC de Matawinie ;
- Le projet doit avoir sa place d'affaires dans la MRC de Matawinie ;
- Le projet ne doit pas engendrer des pertes d'emplois dans une entreprise existante en Matawinie ;
- Le projet doit prioriser autant que possible l'achat local.

Les orientations du plan de développement socio-économique de la Matawinie :

Axes stratégiques	Orientations
Renforcer l'identité entrepreneuriale de la Matawinie	Stimuler la croissance des entreprises existantes
	Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée
	Soutenir les travailleurs autonomes
	Favoriser les jeunes pousses
	Miser sur nos forces en développant des filières d'expertise
Assurer le rayonnement de la Matawinie hors du territoire	Capitaliser sur la campagne de notoriété « 100 % Matawinie » lancée en 2019
Faire de la Matawinie un milieu de vie attractif et inclusif	Faciliter le transport collectif
	Bonifier les infrastructures de transport existantes
	Soutenir les valeurs de développement durable et d'éco responsabilité
	Soutenir une offre de logements locatifs abordables
	Favoriser l'inclusion des plus vulnérables
	Développer l'attractivité du territoire pour les jeunes
	Accroître le niveau d'éducation
Définir le positionnement de la Matawinie touristique	En cours

Le détail des actions soutenant les orientations est disponible sur le site internet de la MRC.

Promoteurs admissibles :

- Considérant que la MRC via le Service Développement Matawinie est porteuse de la démarche de planification stratégique et responsable du développement socio-économique du territoire, elle est le seul promoteur admissible.

Dépenses admissibles : *Source entente signée avec le MAMH annexe A- p.12 sur 14*

- La réalisation d'une action planifiée ou d'une action non planifiée mais en lien avec les orientations du plan de développement socio-économique de la MRC ;

- Le financement des conditions nécessaires à la réalisation de l'action planifiée dans le plan de développement socio-économique de la MRC ;
- Les frais d'administration de l'action ;
- La mise en œuvre d'ententes sectorielles permettant la réalisation de l'action ;
- La concertation avec tout autre organisme favorisant la bonne réalisation des actions.

Dépenses non admissibles : *Source entente signée avec le MAMH annexe A- p.13 sur 14*

- Celles liées à des **projets déjà réalisés** ;
- Celles liées à des projets **non conformes aux politiques de la MRC** et des municipalités concernées ;
- Celles visant le déplacement d'un organisme, d'une entreprise ou d'une partie de sa production à l'extérieur de la municipalité locale où elle est établie, à moins que cette municipalité n'y consente ;
- Celles correspondant à une forme de prêt, de garantie de prêt, de prise de participation ;
- Les dépenses d'administration non liées au projet.

Fonctionnement

L'équipe de Développement Matawinie expose le projet pour décision à la Commission développement économique, culturel et social (CDECS).